



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 5300

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des emplois-jeunes qui ont été embauchés par l'éducation nationale et dont les contrats arrivent à terme dans les prochains mois. Ces jeunes sont naturellement inquiets pour leur avenir. Des concours de troisième voie, ou « troisièmes concours », devaient être mis en place. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si de tels concours sont maintenus, notamment pour les filières d'accès aux métiers de documentaliste et de professeur des écoles.

Texte de la réponse

Les concours de 3e voie pour l'accès aux corps administratifs et enseignants de l'éducation nationale ont été mis en place dès l'année 2002. Ces dispositions, prises en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, relative, notamment, à la modernisation du recrutement dans la fonction publique, constituent désormais un mode réglementaire d'accès à ces métiers qui n'est pas remis en question. Les conditions requises pour se présenter à ces concours ont permis à de nombreux aides-éducateurs de se porter candidats lors des sessions ouvertes en 2002, en particulier à celles du concours de professeur des écoles et du CAPES de documentation. En effet, si les concours d'accès aux corps enseignants sont ouverts aux candidats justifiant d'un diplôme de niveau licence (bac + 3), toutefois, à titre transitoire et jusqu'à la session 2004, les candidats justifiant d'un titre ou d'un diplôme de niveau bac + 2 peuvent se présenter aux concours de 3e voie de l'enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5300

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3832

Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5176